SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
22 MAI 2012 à 19h

L'an deux mille douze, le 22 mai 2012 à 19h, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 19 avril 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr François LAMY, Mme Françoise ECHAUBARD, Mr Norbert FAVIN, Mr. Yves HERGOUALC'H, Mme Diana GUILLAUME, Mr Emmanuel BESNARD, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Yves LEERS, Mme Monique FALC'HON.

Absent excusé : Mr Hervé RIVOALLAND,
Absent : Mr Jean PUCHEU (pouvoir refusé car non signé)

Secrétaire de séance : Mme Diana GUILLAUME

Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 avril 2012 est adopté à l'unanimité

Délibération travaux de la rue Claude Monet

M. le Maire explique que les sociétés EUROVIA et COLAS ont répondu à l'appel d'offres. Après examen par le bureau d'études SODEREF, il s'avère que l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise Colas Devaux d'un montant de 1 485 372,50 euros HT ;la différence entre les 2 offres, de même valeur quant à la technique et aux matériaux, relève d'une meilleure présentation, plus précise, du phasage des travaux dans le mode opératoire et l'organisation du chantier.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché entre la commune de Giverny et l'entreprise COLAS.
La discussion est ouverte.
M. CHAUVEAU signale qu'il a adressé un email aux élus avec en pièce jointe un document relatant un constat et une réflexion sur la requalification de la rue Claude Monet qui date de deux ans. Une commission a planché sur le sujet mais les choix évoqués ne sont pas tous visibles, un poste de 3ème Adjoint, en la personne de M. LAMY, a été créé et avait pour mission la réflexion et la présentation du projet du réaménagement de la rue Claude Monet.
M. CHAUVEAU manifeste sa grande déception sur la présentation du projet lors de la réunion publique du 16 mai 2012 à 18h à la salle des fêtes, "… nous étions en droit d'avoir une présentation plus complète, mieux illustrée et beaucoup plus précise. Une présentation qui ne tient pas compte des aspects paysagers, de sécurité, de l'intérêt général et de l'intérêt particulier. Le Bureau d'étude, même si certains critères ont été pris en compte, a calé sur certaines options. Quelques blancs lors de réponses aux questions ont laissé un doute à nos administrés quant à la faisabilité de certaines options. Enfin, je regrette de ne pas avoir entendu notre 3ème adjoint en charge du dossier du réaménagement de la rue Claude Monet à la suite de l'intervention de M. HUAU, ou d'apporter des réponses fonctionnelles aux questions culturelles. J'avais cru comprendre qu'une première réunion du Conseil Municipal pour la présentation du projet allait être fixée avant la réunion publique.
Je déplore aussi que l'invitation à cette réunion publique à 18h30, heure à laquelle beaucoup de Givernois sont encore au travail où dans les transports, ait été limitée aux habitants de la rue Claude Monet alors qu'un grand nombre de Givernois utilisent cette rue et donc concernés… La question est posée : Y a t-il un pilote dans l'avion ?... "
Question posée à notre 3ème adjoint et non à Mr le Maire!... précisera M. CHAUVEAU.

M. CHAUVEAU ajoute que M. LAMY devait être la charnière entre le Maire et le Conseil Municipal afin de mettre en avant cette réflexion sur la rue Claude Monet, épine dorsale du village où se greffe la majorité des infrastructures et qui se doit de garder son rythme et son émotion, qui sont l'essence même de ce village de vie et de tourisme… En ajoutant qu'il attendait de la part du 3ème adjoint plus de dynamisme.

M. le Maire interpelle M. CHAUVEAU pour lui dire qu'il est parti avant la fin de la réunion.
M. CHAUVEAU reconnaît être parti une fois la présentation finie et après l'intervention de M. Claude SCHMITLIN sur la pluviométrie, soit 20 minutes avant la fin des débats.

M. le Maire nous informe que tous doivent s'exprimer, c'est la démocratie, le 1er pilote c'est moi ! Nous avons eu 3 commissions plus une grande commission sur le sujet. Nous nous sommes limités à la dépense maximum supportable par la commune. La CAPE ne prend pas la compétence Voirie. Pour la subvention, nous avons été obligés d'entrer dans le contrat d'agglomération, en considérant que c'est une voie touristique et cela a été accepté. Le projet porte sur 4 tranches de travaux de 2012 à 2016, avec le démarrage des travaux prévu à l'automne 2012 pour la tranche 1 qui comprend les rues adjacentes.
Le contrat prend en compte les tranches 1 et 2 et prend fin en 2013. Il faudra faire une nouvelle demande de subventions auprès du Conseil Général et de la Région, puis renégocier le contrat pour la 3ème et 4ème tranche.

Monsieur Lamy tient à préciser que le premier pilote est effectivement le maire qui est d'ailleurs le président de chaque commission et notamment des grandes commissions ,cela ne veut pas dire que les 3 grandes commissions ayant eu lieu sur le sujet ne se soient pas déroulées démocratiquement et que l'avis de tous n'ait pas été pris en compte ,mais que c'est l'avis de la majorité exprimée qui a toujours été retenu, il n'avait pas à faire valoir en réunion publique ses opinions personnelles mais à respecter les avis majoritaires qui s'étaient dégagés , d'ailleurs aucune question précise ne lui a été posée personnellement, question à laquelle il aurait répondu.
Hormis ces commissions il a toujours défendu dans les réunions d'adjoints régulières les différentes positions des uns et des autres et s'est rendu avec monsieur le maire à Evreux auprès de EAD pour faire valoir ces positions ainsi qu'à la Cape. Il a retenu les deux principaux problèmes soulevés dans la réunion publique, à savoir la végétalisation de la rue Claude Monet qui ne peut se faire qu'avec la participation de chacun et le pavage des carrefours retenus pour des problèmes de sécurité et de rupture de la monotonie dans cette zone 30 kms/h et qui sera revu ,si ceci ne modifie pas de manière importante le contenu de l'appel d'offre.
Jusqu'alors il ne s'agissait que de requalification technique tenant compte de l'assainissement en traverse qui a été retenu majoritairement en grande commission, sans remarque particulière,
Il ne s'agissait pas du fonctionnement de la rue Claude Monet qui fera l'objet d'autres réunions en grande commission pour assurer signalisation au besoin et sécurité ainsi que la définition même du terme riverains ainsi que leurs droits et obligations.
En dernier lieu, il tient à préciser qu'il a regretté que le travail qui avait été fait préalablement avec photographies de l'ensemble de la rue Claude Monet conjointement avec monsieur Chauveau pour la restituer dans le cadre du village avec montage n'ait pas été présenté à l'époque.

M. LEERS présente un texte rédigé par quelques Conseillers Municipaux, qu'il souhaite lire, si le Conseil Municipal l'y autorise. Mr le Maire autorise cette lecture :

> "PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE CLAUDE MONET
>
> Un groupe non étiqueté de conseillers municipaux de Giverny présente le communiqué suivant, souhaitant le voir inscrit ou mentionné clairement au compte-rendu du conseil municipal de Giverny du 22 mai 2012.
>
> Concernant le vote du projet de requalification de la rue Claude Monet, nous décidons de nous abstenir. Nous ne souhaitons pas voter contre le projet, pour marquer d'une part une bonne volonté de faire avancer les dossiers communaux importants, et d'autre part pour ne pas priver M. le Maire de jouir dès 2012 de l'utilisation de subventions départementales et régionales exceptionnellement allouées à ce projet au vu du caractère touristique de notre commune.
>
> Cela dit, nous notons que plusieurs points sur lesquels nous avons alerté de longue date les commissions en charge de ce dossier restent en suspens ou ne répondent pas avec précision aux désirs exprimés par les administrés et utilisateurs de cette rue Monet.

Nous émettons donc des réserves listées plus bas. Elles concernent des points relevant tant de la technique pure du traitement des travaux que de la conception du projet.
Nous rappelons que c'est sur notre demande expresse que l'aspect hydraulique a été traité par le bureau d'étude, alors que les premiers projets présentés n'abordaient pas ce point capital concernant la gestion des flux d'écoulement des eaux de pluies sur une commune placée sur un versant de plateau. De même, nous avons dénoncé les propositions de busage comme solution à l'écoulement des eaux, techniquement dépassées et coûteuses.
(ici, rappeler oralement notre rôle sur la piétonisation de cette même rue qui paraissait invraisemblable ou impensable à beaucoup et qui désormais s'avère à l'usage être devenue un confort nécessaire pour tous, commerçants ou usagers ordinaires, qu'ils soient autochtones ou touristes).

RESERVES

1- SECURITE DES HABITANTS ET DES USAGERS DE LA RUE MONET.

La principale demande des Givernois à propos de la rue Monet concerne la vitesse excessive de circulation des véhicules motorisés et la sécurité des piétons et des riverains.
Si la commune est dorénavant soumise à la règle du 30 km/h sur toutes ses voies, la pratique de celle-ci reste très aléatoire et les exemples de non conformité au code sont légion. Nous avons tous à nous plaindre de ces excès de vitesse sur toutes les voies carrossables de la commune, et tous avons des cas à citer où ce qui s'est soldé par la mort d'un chat aurait parfaitement pu se solder par des dégâts corporels graves ou fatals à un enfant ou une personne âgée par exemple.
Nous notons, non sans étonnement, que malgré les souhaits exprimés et relayés par les commissions 'rue Monet' auprès des bureaux d'étude, que l'ABF a retoqué toute demande ou suggestion d'installation de ralentisseurs, de chicanes, de coussins berlinois ou de passages surélevés, prônant la continuité du dessin de la rue, par souci de respect de la ruralité sans doute.
Il faut donc que Giverny ait, dans les sphères administratives, un statut bien particulier pour échapper à ce type de dispositifs présents aujourd'hui dans le moindre village français.
On peut se draper ou se cacher derrière l'avis de l'ABF en comptant sur la civilité des conducteurs de véhicules, mais jusqu'à quand ? Il n'est pas exclu que cette demande constante des Givernois sur ce point fasse l'objet de mouvements d'humeur, à définir.

2- BUDGET
Le projet a été défini pour son exécution en quatre tranches de travaux, s'étalant de 2012 à +/- 2016
Nous précisons fermement que nous souhaitons avoir l'assurance que le budget annoncé ce jour soit respecté par toutes les parties et que le contrat engagé avec la société Colas ne soit pas dénoncé en cours de route.
Lors de la réunion publique du 16 mai dernier, un net mouvement d'opposition au pavage des carrefours a été manifesté par plusieurs Givernois, tant sur l'aspect esthétique et historique de ce type de traitement de la chaussée que sur son aspect budgétaire.
La première tranche de travaux ne concernant pas l'axe principal du village, nous notons qu'il reste du temps pour une concertation ouverte avec les villageois sur ce point précis.
Nous rappelons qu'il a été clairement dit lors de cette rencontre du 16 mai 2012 que le "cas par cas" restait parfaitement étudiable et gérable entre tel ou tel riverain et le maître d'œuvre du projet.

3- CONCEPTION DU PROJET.
Nous notons que malgré les perpétuelles considérations concernant l'exception culturelle et touristique de Giverny, ce projet vital pour la commune n'est au final confié qu'à un bureau d'études en travaux publics aux compétences très usuelles, et non pas à de réels concepteurs dignes de cette prétendue exception, en particulier sur l'aspect paysager du dossier. On nous dira que le budget de la commune ne le permettait pas, mais nous disons qu'il faut avoir les moyens de ses ambitions lorsque l'on engage le devenir esthétique, pratique et social d'une commune pour de nombreuses années."

En résumé, il est stipulé que ce groupe décide de s'abstenir sur le projet de requalification de la rue Claude Monet mais en aucun cas voter contre, ce qui retarderait un dossier communal important. Il s'agit d'alerter et d'émettre des réserves sur certains points évoqués depuis longtemps et qui n'ont pas été pris en compte dans le projet, tels que la sécurité des piétons et des riverains dans la rue C. Monet, une signalétique appropriée sur toute la zone 30, l'aspect coûteux et dépassé du busage, l'aspect esthétique et coûteux des pavés prévus aux croisements. M. Chauveau avait également fait remarquer que l'hydraulique ne figurait pas dans le projet initial.

Mme GUILLAUME fait référence à la réunion du 16 mai 2012, aux remarques de plusieurs personnes penchées sur les plans, à l'intervention de M. GUILLEMARD Jean-Pierre et aux commentaires recueillis depuis des années dans le village qui montrent une ferme volonté de conserver l'authenticité du village, tout en gardant l'équilibre avec les travaux nécessaires pour le confort et la qualité da la vie à Giverny.
Les pavés prévus dans les carrefours ne sont pas caractéristiques d'une rue de village, ils conviennent davantage à une ville. De plus, ils représentent un coût non négligeable. Les habitants tiennent à leur village et les touristes l'apprécient aussi, c'est un lieu de mémoire ! Mme GUILLAUME demande à ses collègues leur opinion sur les pavés.

M. DROIN insiste sur le fait que le projet est bouclé et qu'il est le fruit de plusieurs réunions et grandes commissions, qu'il a été présenté à la réunion publique, il faut juste le voter.

Mme GUILLAUME intervient pour faire remarquer que la réunion publique ne sert donc à rien ! Un travail en bonne intelligence voudrait pourtant que l'on tienne compte des remarques des habitants.

M. le Maire s'exprime sur l'aspect paysager de la rue C. Monet et sur les points évoqués.
« La commune n'a pas les finances nécessaires pour entretenir l'aspect paysager. Les Givernois se sont naturellement pris en main, ont créé et entretiennent l'aspect paysager et c'est ce qui plaît aux touristes.
Nous avons des groupes puissants à Giverny qui ne sont pas d'accord avec des changements extrêmes. Ils ont le respect d'être au plus prêt de l'existant».
Il interpelle Mr LEERS : Pour revenir à votre article dans le démocrate, M. LEERS, nous n'avons que la participation de 55.000 € de la Fondation C. Monet, avec en contrepartie la gratuité du parking. Le fonctionnement a un coût : entretenir, nuisances, vider les poubelles ; A la demande de certains, nous avons acheté deux bancs, on ne sait pas où les mettre; il faut assurer la sécurité, poser une poubelle supplémentaire et ne pas gêner les riverains. D'ailleurs, si vous avez des idées, elles sont les bienvenues. Pour revenir aux pavés dans les carrefours, ce n'était pas prévu au départ, je dois vérifier si cette structure n'a pas une utilité spécifique".
M. Le Maire n'exclut pas l'éventualité de revenir sur ce point du projet. Il s'interroge toutefois sur la remise en cause éventuelle de l'appel d'offres en cas de modification du projet.

Mr le Maire met aux voix la demande d'autorisation de signature du marché de travaux de la rue Claude Monet entre la commune et l'entreprise Devaux Colas

Délibération
OBJET : RUE CLAUDE MONET- consultation de travaux -

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Claude Monet, EAD s'est vu confier la mission de mandataire par la Commune de Giverny, selon les termes d'une convention notifiée le 23 décembre 2008.

Le 18 novembre 2011, EAD a lancé une consultation ayant pour objet la réalisation des travaux de la rue Claude Monet, selon une procédure adaptée d'après l'article 28 en référence au code des marchés publics 2009. Les candidats devaient remettre leurs offres avant le 26 février 2012 à 17h00.

A l'issue de la consultation, deux candidats ont remis une offre conformément au cahier des charges des travaux : l'entreprise DEVAUX COLAS et le groupement EUROVIA/TPN.

Le bureau d'études SODEREF, maître d'œuvre de l'opération, a procédé à l'analyse de ces offres conformément aux critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation : la valeur

technique à 60% et le prix des prestations à 40%. Considérant les conclusions de cette analyse, l'offre de l'entreprise DEVAUX COLAS apparaît la plus avantageuse.

Vu le rapport d'analyse du maître d'œuvre et compte tenu des remarques formulées lors de la commission du 12 mars, EAD propose à la commune de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUX COLAS pour un montant de 1 572 260,48 € HT.

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
par 7 voix pour et 5 abstentions (Mr Chauveau, Mr Leers, Mme Guillaume, Mme Echaubard, Mr Favin)

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise DEVAUX COLAS pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Claude Monet, pour un montant de 1 572 260,48 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la décision d'attribution du marché de travaux.

Emprunt travaux rue Claude Monet

Le financement de la 1ère tranche représente 389.000,00 € HT, pour une réalisation sur 2012/2013 avec début des travaux à l'automne. Le dossier sera soumis à la commission et au vote. Il est composé d'un emprunt pour la TVA sur 2 ans avec récupération de la TVA avec une perte de 3% et un emprunt pour la 1ère tranche sur 15 ans. Le taux actuel est à 0,80 % et le taux pour les frais fixes se situe entre 2,5% et 3%. Il est à négocier avec taux variable et dépendra de la banque d'état. L'emprunt sera soumis à la validation de la Commission des Finances. L'avenir n'étant pas connu, il faut être prudent sur les taux. Les subventions accordées par le Conseil Général et la Région s'appliquent sur les 5 tranches de travaux et seront débloquées à la fin des travaux.
Subvention du Conseil Général : 400.000,00 €. Elle s'applique sur 40% de chaque facture HT avec une limite de 400.000,00 €.
Subvention de la Région : 450.000,00 €. Elle s'applique sur 42% de chaque facture avec une limite de 450.000,00 €.

Délibération

OBJET : REAMENAGEMENT DE LA RUE CLAUDE MONET - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE -

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'investissement des travaux de réaménagement de la rue Claude Monet, conformément au budget primitif 2012. Il a été voté deux emprunts pour équilibrer le financement de la 1ère tranche de la rue Claude Monet, l'un relatif à la TVA pour un montant de 68.600,00 euros et l'autre pour la réalisation de la 1ère tranche de 195.000,00 euros.

Le conseil municipal
ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues,
Après avoir délibéré
A l'unanimité

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements suivants :

  Montant de l'emprunt: 195 000,00 €
  Taux variable, sur index : Euribor au 25.04.2012 0,727 %
  Auquel s'ajoute une marge de : 2,30 %
  Durée du crédit : 15 ans
  Modalités de remboursement : Trimestriel (capital + intérêt)

- Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement FCTVA

Montant de l'emprunt :	**68 600,00 €**
Taux variable, sur index :	**Euribor**
Auquel s'ajoute une marge de :	**2,40 %**
Durée du crédit :	**2 ans**
Modalités de remboursement :	**Trimestriel /intérêts - Au terme des 2 ans/capital -**

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité :
  - d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
  - de rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévu initialement au contrat.

- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Compte-rendu PPRT de la SNECMA

M. LEERS lit le compte-rendu sur le Plan de Prévention des Risques technologiques qu'il avait envoyé par email à tout le Conseil Municipal de 25 avril 2012. Le compte-rendu et le plan des zones concernées sont joints au compte-rendu du Conseil Municipal de ce jour.

Le Plan particulier des risques technologiques (PPRT) de la Snecma pourrait entrer en vigueur à l'automne

Le Plan particulier des risques technologiques (PPRT) de la SNECMA sera prochainement approuvé définitivement par le préfet de l'Eure, Dominique Sorain. Une dernière réunion dite d'association se tiendra fin juin à Vernon avant approbation à l'automne 2012, sans doute en septembre, après dix réunions, débats et une enquête publique depuis 2009. C'est ce qui ressort d'une réunion qui s'est tenue le 25 avril 2012 à Evreux en présence des huit communes concernées et des services de l'Etat pour faire le point sur l'avis rendu par la commission d'enquête, à la suite de l'enquête publique qui s'est tenue du 14 novembre au 16 décembre 2011.

L'avis rendu par les commissaires enquêteurs n'a pas apporté d'éléments nouveaux sur le risque (ou l'absence de risque) de voir « ruiner » le réservoir PF50 d'hydrogène blanc, ce qui provoquerait un nuage d'hydrogène et une explosion dont les conséquences pourraient être dramatiques dans un rayon de plus de trois kilomètres (3 720 m exactement). Selon l'administration, en l'absence d'éléments nouveaux, « le phénomène ne peut être exclu malgré une faible probabilité d'occurrence ». *Le problème, c'est qu'on ne dispose d'aucun retour d'expérience dans le monde d'une explosion de réservoirs d'hydrogène d'une ampleur comparable à ce qui pourrait se passer à la SNECMA. Il s'agit donc d'une modélisation, avec les risques d'erreurs que cela comporte.*

Des pistes de réduction du risque d'explosion du réservoir d'hydrogène PF50 ont été examinées (à la demande des commissaires enquêteurs) comme l'enterrement du réservoir et la création d'un bassin de rétention. Ces pistes n'existent pas ! Outre leur impossibilité technique et économique (un coût estimé à 100 millions d'euros, selon le directeur de la Snecma, Thierry Delaporte), ces mesures seraient inefficaces et pourraient même avoir des effets aggravants, selon l'INERIS, (Institut national de l'environnement et des risques industriels), l'établissement public qui a conduit les études. *A noter que l'INERIS a suggéré qu'il fallait « aller plus loin » dans les études mais que la préfecture de l'Eure (DDTM, DREAL…) ne l'a pas jugé utile (pour des questions financières, semble-t-il).*

Les seuils de l'onde de choc d'une éventuelle explosion ont été rappelés. Ils sont découpés en six zones d'aléas.

- Zone b3 - aléa faible, 20-35 millibar - effets indirects – jusqu'à la collégiale de Vernon
- Zone b2 - aléa faible, 35-50 mbar - dégâts légers
- Zone b1 - aléa faible 50-140 mbar 50 zone bâtie : effets irréversibles indirects),
- Zone r3 – aléa faible 50-140 mbar zone non bâtie
- Zone r2 - aléa M et M+ 140-200 mbar (premiers effets létaux)
- Zone r1 – aléa fort + de 200 mbar (jusqu'à 300) : dégâts graves sur les structures et la vie humaine.

Aucune mesure ne sera prescrite, c'est-à-dire imposée, sur les bâtiments existants (comme cela était prévu dans le PPRT initial) mais il s'agira d'un ensemble de « **recommandations** », selon les zones les plus proches du site, à partir de 50 mbar jusqu'à 140 mbar. Selon les cas, le coût des travaux de protection ou de renforcement des bâtiments peuvent aller de 15 à 25 K€ pour une maison en zone 50 mbar et jusqu'à 15% de la valeur de construction en zone 140 mbar.
Giverny ne risque pas un impact très fort d'une éventuelle explosion d'hydrogène, les bâtiments les plus concernés étant ceux de la Réserve et de M. Escudero, sur le plateau. Mais ils sont situés dans le dernier cercle des aléas (zone b3 – 20-35 mbar). En revanche, les communes les plus visées par le risque sont Tilly, Panilleuse, Heubécourt et Vernon (Vernonnet).

Questions diverses

Riverain : M. le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la qualification de « Riverain » qui sera à débattre prochainement. La problématique du stationnement rue C. Monet conduira à un changement d'habitudes pour améliorer la circulation.

Entretien : Il y a de plus en plus de pique-niqueurs et nous n'avons pas de budget de fonctionnement pour régler les problèmes de déchets, par exemple. Notre demande de CDD a été rejetée par la CAPE alors qu'elle avait été proposée par M. Volpatti.

Toilettes publiques : Les toilettes sont toujours à l'étude, on nous annonce un coût de 300.000,00 € !

Maison du Tourisme : M. CHAUVEAU demande à quelle date est prévue l'ouverture de la Maison du Tourisme, constatant un vrai retard et demande si les loyers sont versés, pour un service inexistant pour l'instant.
M. le Maire nous informe que l'ouverture est retardée à juillet car les meubles n'ont toujours pas été livrés.

Grande commission prochaine Les questions de stationnement, riverain et logo seront traitées prochainement lors d'une grande commission.

Berges de Seine : 14 volontaires se sont mobilisés pour le nettoyage des berges de Seine. Pour remotiver, on devrait apporter un côté festif.

20 ans des Galopins : M. le Maire souhaite faire une annonce le samedi 9 juin 2012, l'Association Les Galopins fête ses 20 ans sur le pré Baudy.

La séance est levée à 21h30.